



REMA : APPEL À CANDIDATURES POUR REJOINDRE LE RÉSEAU

Août - 26 octobre 2023



Co-funded by the
Creative Europe Programme
of the European Union

Soutenu
par



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

SOMMAIRE

Introduction	2
Pourquoi devenir membre du REMA ?	3
Que recherche le REMA chez ses nouveaux membres ?	4
Comment postuler ?	5
Comment les organisations seront-elles sélectionnées ?	6

ÉLARGIR LES HORIZONS : LE REMA ACCUEILLE TOUTES LES ORGANISATIONS ACTIVES DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE ANCIENNE

Le **Réseau Européen de Musique Ancienne (REMA)** est le seul réseau actif dans le domaine de la musique ancienne au niveau européen.

Il a été créé en 2000 à Ambronay, à l'origine pour les promoteurs, et s'est depuis développé pour devenir **un réseau de plus de 130 organisations dans 24 pays européens**. Basé à Paris, il est soutenu par la Commission européenne, dans le cadre du programme Europe Créative, et par le ministère français de la Culture.

Le réseau occupe une place importante dans le secteur en Europe, en sensibilisant à la musique ancienne, en favorisant la redécouverte du patrimoine et du répertoire européen en termes d'interprétation historique, tout en stimulant la créativité des artistes et en encourageant leur insertion professionnelle.

En mai 2023, après une période d'essai de deux ans, les membres du REMA ont voté pour l'ouverture du réseau à toutes les organisations actives dans le secteur de la musique ancienne, avec la vision de créer un forum pour que tous les acteurs de l'écosystème se rencontrent, échangent et grandissent ensemble.

Un appel à candidatures sera lancé chaque année pour tous les types d'organisations de musique ancienne. Pour faciliter l'expansion du REMA, un nombre limité de structures sera admis chaque année.

Il est important de noter que le REMA s'engage à représenter les multiples facettes du secteur de la musique ancienne. Cette volonté d'inclusion sera perceptible dans le processus de sélection, qui tiendra compte la diversité de répertoires, de types d'organisations et la diversité géographique.

En 2023, l'appel à candidatures sera ouvert de fin août au 26 octobre 2023.



POURQUOI DEVENIR MEMBRE DU REMA ?

L'adhésion au REMA donne accès à un large éventail d'avantages :

- Vous serez membre d'un réseau représentatif et bien établi qui représente le secteur et défend ses intérêts depuis plus de 20 ans.
- Grâce aux réunions, groupes de travail et conférences, vous pourrez rencontrer régulièrement d'autres professionnels de la musique ancienne et construire des partenariats durables.
- Vous échangerez des connaissances avec des collègues européens, apprendrez des experts dans le domaine culturel et ferez la promotion de votre propre expertise.
- Grâce à ces contacts facilités, vous pourrez facilement partager vos projets artistiques et vous tenir au courant des dernières productions et créations.
- Grâce au travail de plaidoyer du REMA et à son partenariat avec d'autres réseaux européens importants, vous serez représenté au niveau européen et aurez aisément accès à des informations sur les partenariats et les subventions.
- Votre implication dans les activités du réseau aura un impact sur les vôtres, et vous contribuerez ainsi à un écosystème de la musique ancienne plus fort, plus diversifié et plus durable.
- Vous aurez accès aux canaux de communication du REMA vers le terrain et vers un public plus large.
- Chaque fois que vous aurez besoin d'un soutien extérieur, vous pourrez contacter le bureau du REMA pour trouver des solutions ou des contacts pertinents.
- Avec une visibilité accrue et de nouveaux contacts pertinents, vous serez en mesure de mettre en perspective vos activités dans le domaine de la musique ancienne et d'en être un meilleur défenseur.
- Vous pourrez contribuer aux activités et à la gouvernance du réseau et impliquer vos propres partenaires dans les projets du REMA.
- Votre adhésion rendra votre organisation plus visible auprès des décideurs politiques au niveau local, national ou européen.

QUE RECHERCHE LE REMA CHEZ SES NOUVEAUX MEMBRES ?

Le REMA accueille toutes les organisations professionnelles engagées dans le secteur de la musique ancienne, qu'elles s'y consacrent exclusivement ou qu'elles aient un intérêt significatif pour la musique ancienne.

Voici une liste d'organisations potentielles qui pourraient envisager de poser leur candidature :

- **Promoteur** (salle de concert, festival)
- **Ensemble / Orchestre**
- **Enseignement** (Conservatoire/Académie)
- **Recherche** (Institut de recherche)
- **Agent**
- **Éditeur** (édition imprimée, édition numérique, label d'enregistrement)

Si vous ne reconnaissez pas votre organisation dans ces catégories, veuillez contacter l'équipe du REMA à l'adresse info@rema-eemn.net. Le REMA s'adresse exclusivement aux personnes morales et n'est pas ouvert aux artistes individuels.



Un réseau prospère grâce à la participation active de ses membres. La motivation et la disponibilité pour participer au plus grand nombre d'événements du REMA est donc cruciale, que ce soit en ligne ou sur place. Le REMA souhaitant rester un lieu de rencontre et d'échange, et non une place de marché, il est demandé aux organisations d'être représentées par leurs **directeurs artistiques**, dans la mesure du possible.

Pour garantir un engagement actif, l'organisation doit être financièrement en mesure de participer aux conférences et de couvrir les coûts associés, y compris la cotisation annuelle.

Le respect d'un comportement exemplaire est au cœur de nos valeurs communes. Cela concerne les interactions des membres pendant et en dehors des événements du REMA, ainsi que dans l'ensemble de leurs activités organisationnelles. Avant de rejoindre nos membres, nous demandons la signature de notre code de conduite, un engagement qui reflète des valeurs et des intentions partagées.

COMMENT POSTULER ?

Date limite de dépôt des candidatures : **26 octobre 2023**

Notification du résultat de la sélection : Début décembre 2023

Pour postuler, veuillez suivre les étapes suivantes :

- **Remplir le formulaire** : [Remplissez le formulaire de candidature ici >](#)
→ (section « DEVENIR MEMBRE »)
- **Délai** : Vous disposez d'un délai de deux mois pour remplir le formulaire de candidature.
- **Note importante** : Le formulaire de candidature est volumineux et il n'y a pas d'option pour sauvegarder vos progrès. Nous vous recommandons de rédiger vos réponses dans un document séparé.
- **Confirmation** : Une fois votre candidature soumise, vous recevrez une copie de votre candidature complétée par courrier électronique.

PRÉREQUIS

Lorsque vous remplirez le formulaire, vous devrez fournir les informations suivantes :

1. **Détails de l'organisation** : Nom, adresse et pays de votre organisation.
2. **Confirmation d'éligibilité** : votre organisation doit exister depuis au moins trois ans et avoir le statut de personne morale.
3. **Activité principale** : l'activité principale de votre organisation (promoteur, ensemble, recherche, éducation...), nécessaire à des fins administratives.
4. **Activités complémentaires** : informations sur toute activité complémentaire entreprise par votre organisme.
5. **Personne de contact et coordonnées de l'équipe** : personne représentant votre organisation auprès du REMA, y compris son nom, son adresse électronique et sa fonction au sein de l'organisation.
6. **Lettre de recommandation** : d'un membre actuel du REMA, mettant l'accent sur la vision artistique de votre organisation, son professionnalisme et les collaborations existantes. Une liste des membres du REMA est disponible sur notre site web.
7. **Accord sur le code de conduite** : à signer par tous les membres.
8. **Projet de l'organisation** : le projet en cours de votre organisation.
9. **Participation aux projets du REMA** : le cas échéant, décrivez toute participation de votre organisation à un projet du REMA.
10. **Alignement sur les valeurs du REMA** : expliquez comment votre organisation résonne avec les valeurs fondamentales du REMA.
11. **Données sur les projets** : données pertinentes sur les projets de votre organisation.
12. **Documents complémentaires** : documents complémentaires requis en fonction du type d'organisation.

COMMENT LES ORGANISATIONS SERONT-ELLES SÉLECTIONNÉES ?



Les candidats disposent d'un délai de deux mois pour remplir le formulaire. Ensuite, l'équipe du REMA procédera à une première sélection afin d'éliminer les candidatures incomplètes.

La décision finale revient au Conseil d'administration : après avoir examiné les candidatures, il se réunira début décembre pour procéder à la sélection.

Toutes les organisations, qu'elles soient acceptées ou non, recevront une notification en décembre.